

AVIS DU COLLEGE

Séance du 10 janvier 2022
N° 2022/ 2

Objet : Projet de création d'une procédure en piste 21 de l'aéroport de Paris - Le Bourget

En application de l'article L. 6361-7 du Code des transports, les services de la navigation aérienne (DGAC/DSNA) de région parisienne ont saisi l'ACNUSA concernant la création d'une procédure d'approche en piste 21 de l'aéroport Paris - Le Bourget. La Commission consultative de l'environnement de l'aéroport a émis un avis favorable sur ce projet le 13 décembre 2021.

La modification du dispositif de navigation aérienne vise à créer une procédure de manœuvre à vue imposée pour les avions de catégories A, B, C et D atterrissant en piste 21 de l'aéroport. La procédure actuellement utilisée est une procédure en manœuvre à vue libre, c'est-à-dire sans contraintes, qui engendre une dispersion importante des vols et ne permet pas une bonne prédictibilité des trajectoires. L'objectif de la modification est donc de limiter la dispersion et d'améliorer le niveau de sécurité de ces arrivées en améliorant la prédictibilité des opérations. Les atterrissages en piste 21 ne sont réalisés que lorsque les autres pistes utilisés pour les atterrissages face à l'Ouest sont indisponibles, soit 0,06% du temps (10 vols en 2019).

Le collège de l'Autorité a pris connaissance de l'étude d'impact de la circulation aérienne réalisée par le porteur de projet et du rapport d'analyse présenté par le pôle technique de l'ACNUSA.

Il relève que la méthodologie définie par les services de la navigation aérienne et qu'il a validé via l'approbation du guide méthodologique n'est pas pleinement respectée, mais apprécie que les impacts acoustiques de la nouvelle procédure aient été chiffrés. Il demande à la DSNA que les choix méthodologiques non conformes au guide soient clairement justifiés dans les études d'impacts environnementales.

Compte-tenu des impacts environnementaux faibles, **le collège de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares émet un avis favorable sur le projet présenté.**


Le président
Gilles Leblanc